

AU/31/1.1.3/20221129/170

**Objet** : Avenant à un marché de services d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les achats de gaz naturel

**Le Maire de MONTEUX,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération N°DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de MONTEUX délègue au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions sur les matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la commande publique, notamment ses articles L2194-1 et R2194-6 ;

**VU** la décision municipale N°AU/31/1.1.3/20220601/60 du 6 janvier 2022 relative à la signature d'un marché de services ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les achats de gaz naturel, l'exécution d'une veille réglementaire et d'une veille tarifaire pour une durée de quatre ans avec Monsieur Patrice DEMOLY/STUDEN, Ingénieurs Conseils exerçant en libéral ;

**CONSIDERANT** que Monsieur Patrice DEMOLY a déclaré cesser son activité libérale et céder l'ensemble de ses contrats et missions à la SAS STUDEN, dont il est le président, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Colmar le 25 août 2022 ;

**CONSIDERANT** que l'activité de la SAS STUDEN est compatible avec les prestations faisant l'objet du marché de services conclu avec Monsieur Patrice DEMOLY/STUDEN,

### DECIDE

**Article 1** : De signer l'avenant n° 1 au marché de service n° 2022SPISF26 :

- dont l'objet est le transfert des droits et obligations résultant de celui-ci au profit de la SAS STUDEN, 12 place du Capitaine Dreyfus, 68000 Colmar.

**Article 2** : L'avenant n'a aucune incidence sur le montant du marché.

MONTEUX, le 29 novembre 2022

**Acte Exécutoire**

Envoyé le : 02.12.2022

Publié le : 02.12.2022.



Christian GROS

Maire de MONTEUX